



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 18 AVR. 2024
N°2024-044

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 27 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, vingt-sept mars à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-et-un mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Adhésion de la Commune d'Ormesson-sur-Marne au SAF 94

Rapporteur : M. DUVAUDIER

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**
Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s : M. BASTIN (donne procuration à Mme THIROUX), M. BOULAY (donne procuration à Mme MAR), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED) , M. LURIER, Mme MASOUDI-LAJNEF (donne procuration à Mme KEITA-GASSAMA), M. TITOV (donne procuration à Mme CAPORAL), M. SUDRE (donne procuration à M. FAUTRE)

Secrétaire de séance : Mme MUSSOTTE-GUEDJ

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 42

Nombre de procurations : 6

Nombre de votant(e)s : 48

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Economie
Service des Affaires Foncières

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions de l'article L.5211-18 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3890, en date du 31 octobre 1996, autorisant la constitution du syndicat mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne ;

Vu la délibération du syndicat mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne n°2023-12 C, en date du 9 novembre 2023, acceptant l'adhésion de la Commune de d'Ormesson-sur-Marne ;

Vu la lettre en date du 16 janvier 2024 par laquelle le président du SAF94 a transmis à la Commune de Champigny-sur-Marne la délibération susvisée acceptant l'adhésion de la Commune d'Ormesson-sur-Marne au SAF 94 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme, émis lors de sa séance du 20 mars 2024 ;

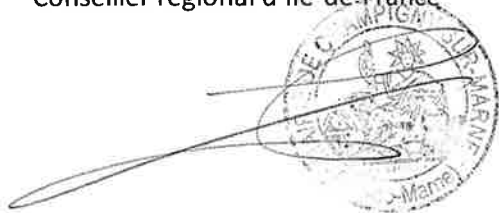
Considérant ce qui suit :

Suite à l'adhésion de la Commune d'Ormesson-sur-Marne acceptée par le conseil syndical du SAF 94, il convient que les communes membres dudit syndicat, dont la Commune de Champigny-sur-Marne, se prononcent sur cette adhésion.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : EMET un avis favorable à l'adhésion de la Commune d'Ormesson-sur-Marne au syndicat mixte d'action foncière du département du Val-de-Marne, dénommé SAF 94.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Le secrétaire de séance
Madame Catherine MUSSOTTE-GUEDJ
Conseillère municipale



Transmission en préfecture, le **18 AVR. 2024**

Publication, le **18 AVR. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire

